



Autorisation parentale

Je soussigné(e)
Père, mère, représentant légal (rayer la mention inutile)
Demeurant à

- **Autorise l'élève** Classe
Date de naissance
à participer aux activités de l'Association Sportive du collège.

En remplissant ce document, j'autorise les professeurs d'EPS en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes (Nom-Prénom-Sexe-adresse mail-n° de téléphone-niveau de certification de Jeune Officiel-situation de handicap)

Régime de l'enfant : externe demi-pensionnaire
Dans le cas où l'enfant est demi-pensionnaire mangera-t-il au collège le mercredi avant l'UNSS oui non

- **Autorise** mon enfant à se déplacer dans le véhicule personnel d'un professeur d'EPS du collège (moyen utilisé parfois sur de courts trajets dans l'agglomération d'AURILLAC et d'ARPAJON/CERE)
oui non
- **Autorise** mon enfant à quitter seul les lieux de compétition quand celle-ci est terminée (lorsque la rencontre a lieu sur l'agglomération AURILLAC/ARPAJON)
oui non
- **Autorise** la diffusion de photographies de mon enfant prises lors de manifestations sportives UNSS
oui non
- **Je souhaite souscrire** à une garantie complémentaire (10,90€) « indemnisation des dommages corporels MAIF »
oui non

FAIT à _____, le _____
Signature : _____

MESURES COVID-19 : respect du cadre sanitaire en vigueur

En septembre, découverte des activités de l'A.S. par niveau de classe.

A partir d'octobre, seuls les élèves inscrits participent aux activités de l'A.S. selon leur catégorie d'âge.
Ainsi les groupes constitués fonctionnent et sont considérés comme une classe.

A.S. le mercredi après-midi : les élèves qui mangent à la cantine sont sous la responsabilité de l'établissement jusqu'à la fin de l'activité, ils ne doivent donc pas quitter le collège seul après le repas.

Les horaires et lieux des activités sont affichés au gymnase, dans la cour et sont envoyés par les ENT dans la mesure du possible.

PRIERE DE RAPPORTER dans une enveloppe fermée :

- La présente feuille signée

La cotisation licence de 14 €, est exceptionnellement offerte pour l'année scolaire 2021-2022. Si toutefois vous souhaitez participer au développement de notre association, vos dons sont les bienvenus.